

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES
DOMAINE UNIVERSITAIRE
CÉDEX 17 - GRENOBLE GARE - 38

SAINT-MARTIN-D'HÈRES. LE 26 février 1970

TEL. (76) 87-99-41 ET 42

LE DIRECTEUR.

JL/GA/80-70

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse sous ce pli le projet de budget 1971, modifié après notre conversation de vendredi dernier.

Je crois qu'il conviendra de faire apparaître dans la présentation générale que la plus grande partie des demandes nouvelles sera affectée au Centre de documentation, soit :

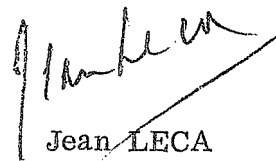
- 5 postes nouveaux,
- chapitre 2, autorisations nouvelles, 20 730 F
- chapitre 3, autorisations nouvelles, 31 700 F

Ainsi, sur 74 790 F de demandes nouvelles, les demandes de la documentation représentent 52 430 F.

Il va de soi que si vous considérez ces demandes comme excessives ou insusceptibles d'être prises en considération par le Ministère, nous sommes d'accord pour que vous procédiez aux réductions qui s'imposent.

Je suis malheureusement dans l'impossibilité de me rendre à Paris cette semaine, mais je peux, si vous le désirez, m'y rendre le 3 mars.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments très fidèlement respectueux. *et les meilleurs*


Jean LECA

Monsieur Jacques CHAPSAL
Directeur de l'Institut d'Etudes
Politiques de Paris
27, rue Saint Guillaume
75 - PARIS - VIIe

P. J.

CONVENTION F.N.S.P.

UNIVERSITE DE GRENOBLE II - (I.E.P.)

PROJET DE BUDGET 1971

Exposé des motifs

Le projet ci-joint comporte :

- une demande de reconduction des postes créés au budget 1968, 1969 et 1970 ;
- une demande de création de nouveaux postes ;
- une demande de crédits de vacation et heures supplémentaires ;
- une demande de crédits de fonctionnement.

Ces différentes demandes correspondent à des tâches assignées à l'Institut d'Etudes Politiques et au Centre de Recherche. Les dépenses correspondantes ne peuvent pas être couvertes par le budget de l'Institut, ni par les contrats de recherche passés par le Centre.

Une place particulière doit être faite aux demandes concernant la documentation générale de l'Institut qui doit prendre une extension considérable dans les nouveaux locaux qui seront ouverts au 1er octobre 1970. A cette extension correspond une demande de dotation qui devra être considérée à part.

I - DOCUMENTATION.

L'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Grenoble II s'est attaché à créer progressivement les conditions qui devraient lui assurer une promotion réelle au rang d'Institut d'Etudes Politiques d'équilibre.

Utilisant les instruments de documentation déjà créés, l'Institut d'Etudes Politiques, au cours de ces dernières années, a cherché à constituer une documentation générale destinée à dépasser le stade de la simple salle de travail pour devenir un véritable "Centre de Documentation". Les efforts ont tendu constamment et dans des conditions souvent difficiles, à situer cette documentation générale à un niveau d'organisation aussi élevé que possible.

D'autre part, l'Institut d'Etudes Politiques et son Centre de Documentation n'ont cessé de développer leurs relations avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques et une Convention passée en juin 1967 entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques et l'Université de Grenoble a posé les bases institutionnelles de cette collaboration.

Ainsi, la Fondation Nationale apporte désormais, grâce à son assistance technique, une aide précieuse qui a déjà permis d'améliorer les conditions de fonctionnement du Centre de Documentation de mon établissement.

Il n'est évidemment pas question de faire de cette documentation l'homologue en importance ou en qualité de celle de Paris ; il convient cependant qu'elle puisse constituer un instrument efficace, ce qui est une condition fondamentale de l'efficacité d'une pédagogie qui, substituant progressivement au cours magistral, des séminaires, des conférences de méthode, des travaux pratiques, des exposés et rapports, ... etc... nécessite de plus en plus d'ouvrages, de périodiques et de documents, tant qualitativement que quantitativement.

Ce besoin déjà évident au niveau de l'Institut d'Etudes Politiques (besoins normaux de 1500 étudiants du 1er au 3e cycle, des Enseignants et des Chercheurs) apparaît comme plus important et plus urgent du fait que le Centre de Documentation de l'Institut d'Etudes Politiques pratique une politique tendant à faciliter au maximum l'accès aux documents, pour répondre aux besoins propres :

- des étudiants, professeurs et chercheurs des U.E.R. voisines (en particulier U.E.R. juridique, U.E.R. économique, U.E.R. d'histoire, U.E.R. de sociologie, ... etc...) ;
- de la région en matière de documentation de Sciences Sociales.

Outre les besoins en documentation de l'Institut d'Etudes Politiques, des U.E.R. voisines et de la région, il paraît indispensable d'insister aussi sur les besoins spécifiques des étudiants et fonctionnaires qui,

- dans le cadre du Centre de Préparation à l'Administration Générale (C.P.A.G)
- dans le cadre des Cycles préparatoires à l'E.N.A.

préparent de nombreux concours administratifs diversifiés.

Il paraît évident que ces candidats ne peuvent recevoir une préparation correcte que dans la mesure où leurs besoins propres en documentation spécifique seront satisfaits.

Un effort budgétaire réel mais souvent difficile a déjà été accompli ; cet effort n'apparaît cependant pas suffisant et la Commission mixte Fondation nationale des Sciences Politiques - Institut d'Etudes Politiques de Grenoble a tenu à le rappeler lors de la réunion qui s'est tenue à Grenoble le vendredi 20 février.

Dès la rentrée prochaine (automne 1970), le Centre de Documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble II va enfin pouvoir quitter les locaux temporaires et exigus et mettre à la disposition des usagers :

- une salle des ouvrages et documents assimilés (conservation et communication) de..... 191 m2

- une salle de travail et de consultation sur place de 305 m2
- une salle de références bibliographiques (Catalogues de références et ouvrages de références) de..... 136 m2
- une salle des périodiques et documents assimilés 130 m2
- une salle des dossiers de coupures de presse 68 m2

Si les problèmes de locaux sont ainsi résolus, les moyens budgétaires que l'Institut d'Etudes Politiques peut dégager au profit de son Centre de Documentation sont totalement insuffisants au niveau :

- des créations de postes,
- du poste budgétaire de fonctionnement du Centre de Documentation,
- du poste budgétaire d'équipement du Centre de Documentation,
- du poste budgétaire d'acquisitions d'ouvrages, périodiques et documents divers;

puisque mon établissement ne dispose d'aucun crédit "Education Nationale" destiné à son Centre de Documentation.

Tel est le sens des demandes budgétaires "documentation" que vous voudrez bien trouver dans la présentation du budget F.N.S.P. ci-dessous.

II - RECHERCHE.

Le développement du C.E.R.A.T. en 1969-1970 et la multiplication du nombre des contrats d'étude et de recherche conclus par ses équipes, conduisent à proposer pour l'exercice 1971 une double orientation :

1/ Le remembrement des activités du Centre autour de trois thèmes de recherche :

- les collectivités territoriales à caractère supra-communal (communautés d'agglomération, départements, régions...),
- la planification urbaine, régionale, nationale et européenne, en particulier la planification de la recherche scientifique,
- les acteurs et les groupes qui concourent à la planification, à l'aménagement du territoire et au développement régional.

Ce remembrement implique notamment le recrutement d'un chercheur d'encadrement susceptible d'animer l'équipe travaillant sur le 3e thème : d'où la demande de création d'un emploi de chargé de recherche.

2/ La consolidation de l'administration et du secrétariat du C.E.R.A.T. que nécessite la croissance de ses activités et le développement de ses relations extérieures (en outre l'administration du C.E.R.A.T. assure, pour le compte de l'I.E.P., la gestion du budget F.N.S.P.).

D'où la demande de création d'un poste d'attaché d'administration.

A ces créations de postes, s'ajoute, naturellement, la demande de renouvellement et d'augmentation des crédits de vacations et de fonctionnement nécessaires à la marche du C.E.R.A.T.

Précisons, en outre, que le volume de recherche atteint par le Centre justifie l'attribution d'un crédit important de publications, sans lequel ces recherches seraient privées de toute diffusion en dehors du C.E.R.A.T. et des organismes co-contractants.

Enfin, l'accroissement du C.E.R.A.T. tant en ce qui concerne le nombre des chercheurs que le volume des travaux à accomplir nécessite l'exposition de certaines dépenses de matériel, le budget de l'Education Nationale ne prenant pas en charge l'équipement du Centre.

Par conséquent, il apparaît utile de solliciter un crédit particulier pour l'acquisition de ces matériels, notamment en ce qui concerne le traitement de l'information.

III - CREDITS D'ENSEIGNEMENT.

Ces crédits ont été calculés sur la base de la reconduction des demandes présentées en vue de l'exercice 1970. On soulignera simplement ici combien la participation des enseignants de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de la Fondation Nationale des Sciences Politiques constitue un élément fondamental dans l'amélioration du niveau de l'Institut et donc dans l'accomplissement de sa mission d'équilibre.
